



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 août 2024 le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or a adopté le règlement suivant :

**367-06-24 Règlement modifiant le règlement 156-08-97
relatif aux coûts de la révision administrative de
la contestation de l'exactitude, de la présence
ou de l'absence d'une inscription au rôle
d'évaluation foncière**

Ce règlement a pour objet la révision des tarifs relatifs à la révision administrative de la contestation de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière et l'ajout de mode de paiement de ces tarifs.

Une copie est disponible pour consultation au siège social de la MRC sis au 42, place Hammond, Val-d'Or aux heures normales d'ouverture des bureaux sur rendez-vous seulement.

Le règlement entre en vigueur en date des présentes.

Fait à Val-d'Or, ce 3 septembre 2024

Original signé _____

La greffière de la MRC,
Me Marie-Hélène Bastien